

L'EAU DANS LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PGRI 2022-2027

La Directive inondation fournit un cadre aux États membres pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, comme dans les autres bassins français, elle se déroule en 3 étapes successives qui se répètent tous les 6 ans : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) qui conduit à l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI), la cartographie des risques sur ces TRI et l'élaboration du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Du **1er mars au 1er septembre 2021**, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée met à disposition du public le projet de PGRI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée (document de planification qui fixe les grands objectifs de la prévention des inondations sur le bassin), ainsi que sur son évaluation environnementale, afin de recueillir ses observations.

L'ambition et les grandes orientations de gestion des risques d'inondation sur le bassin sont synthétisées [ici](#).

J'ai pris connaissance de ces documents et je souhaite déposer un avis en utilisant le [questionnaire en ligne](#)

Début 2022, une synthèse des avis et observations recueillis sur le projet de PGRI et la manière dont ils ont été pris en compte sera publiée. Le PGRI sera ensuite approuvé dans sa version définitive avant mars 2022.

Les documents officiels de la consultation sont téléchargeables ci-dessous :

- [Projet de plan de gestion des risques d'inondation Rhône-Méditerranée 2022-2027 volume1](#)
- [Projet de plan de gestion des risques d'inondation Rhône-Méditerranée 2022-2027 volume2](#)
(synthèse des stratégies locales de gestion des risques d'inondation)
- [Rapport d'évaluation environnementale du projet de PGRI Rhône Méditerranée 2022-2027 + avis de l'autorité environnementale](#)